



Lettre n° 83/2018

Cornaredo, le 15/06/2018

Objet : Déclaration de respect RoHS

Cher client,

La Directive RoHS, transposée par tous les états membres, s'applique aux produits bâtis ou importés dans l'Union Européenne et utilisés dans la construction d'équipements électriques et électroniques. Elle impose la restriction à l'utilisation des substances dangereuses suivantes: Plomb; Mercure; Cadmium; Chrome hexavalent (Chrome VI); Diphényles polybromés (PBB); Polybromodiphényléther (PBDE); DEHP [Phtalate de Bis (2-éthylhexyle)]; BBP (Benzylbutylephtalate); DBP (Dibutylphtalate); DIBP (diisobutylephtalate).

Leurs concentrations maximales admises, par substance, sont égales à 0,1% (excepté pour le cadmium qui est limité à 0,01%) du poids de matériau homogène.

M.P.I. Magneti Permanenti Industriali Srl, **déclare** que dans les Aimants Permanents qu'elle importe (MPN Neodimio, MPS Samario Cobesalto, FERRIMAX, ALNICO, NEOPLAST, FERPLASTIC, PLASTIMAG), les composants chimiques suivants ne sont pas utilisés, ni intentionnellement ajoutés:

PBB (Biphényles polybromés); PBDE (Polybromodiphényléther); DecaBDE (DécaBromodiphényle); DEHP [Phtalate de bis (2-éthylhexyle)]; BBP (Benzylbutylphtalate); DBP (dibutylphtalate); DIBP (Diisobutylphtalate).

Veuillez noter que la teneur en métaux lourds indiquée ici est inférieure à 0,01% du poids de l'aimant même: CHROME; PLOMB; CADMIUM; MERCURE.

Cette déclaration est sujette à modification en cas de mise à jour de la directive de référence.

Très Cordialement,

M.P.I. MAGNETI PERMANENTI INDUSTRIALI S.R.L.

Since
1985

M.P.I. MAGNETI PERMANENTI INDUSTRIALI S.R.L.

Via G.B. Vico, 25/B – 20010 Cornaredo (MI) Italie Tél. +39 · 0293566034 (rappel autom.) · Fax +39 · 0293561592

C.F. / N° TVA 07684030153 - PEC d'Entreprise : mpi@pec.mpi.it ; amministrazione@pec.mpi.it

e-mail : info@mpi.it - Ssite Internet : www.mpi.it – www.mpimagnets.com